

Ville sous-préfecture de Côte d'Or, en Bourgogne
Gare TGV (à 1 heure de Paris), 5 483 habitants, 160 agents

AGENT(e) D'EXPLOITATION DE STATIONS D'EAU POTABLE ET D'EPURATION

Date de publication : 05/02/2019

Date limite de candidature : 01/03/2019

Date prévue du recrutement : 01/04/2019

Durée de la mission : 1 an renouvelable si recrutement contractuel

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Salaire indicatif : statutaire

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

MISSIONS

Niveau du diplôme requis : Bac + 2

Domaine du diplôme requis : Services à la collectivité

Spécialité du diplôme requis : Surveillance et exploitation d installations de traitement des eaux

Descriptif des missions du poste : Au sein de la Direction des Services Techniques sous l'autorité du Responsable du Service Eau et Assainissement, vous êtes chargé :

MISSIONS PRINCIPALES :

- Procéder à la maintenance des différents équipements : mécanique, électrique et automatismes
- Effectuer le nettoyage et l'entretien courants des dispositifs pour le traitement de l'eau d'épuration et de l'eau potable
- S'assurer de la conformité de la distribution en eau potable et des rejets dans le milieu naturel

Les missions détaillées

- Contribuer à la surveillance et à la maintenance des différentes stations et annexes
- Détecter et prendre en charge les réparations nécessaires au bon fonctionnement des différents sites
- Réaliser des mesures d'autocontrôle et suivre la gestion administrative
- Participer aux missions liées à la distribution d'eau potable

Les activités

- Procéder au réglage des pompes et automates du service
- Réaliser les maintenances préventives et curatives des différents équipements des stations
- Réaliser les interventions nécessaires au bon fonctionnement des différents sites
- Effectuer l'entretien sanitaire et courant des différents sites
- Utiliser et exploiter les différents logiciels de gestions
- Tenir à jour et interpréter les carnets de bords et les bilans
- Assurer des relevés précis et rigoureux
- missions et tâches ponctuelles

Profil recherché :

- Vous êtes titulaire au minimum d'un bac ou d'un diplôme spécialisé dans la mécanique, électromécanique, automatisme, électricité et de préférence d'un B.T.S. GEMEAU
- Vous justifiez de compétences techniques confirmées en matière de réglementation et des matériels de traitement de l'eau
- Vous êtes capable de détecter les dysfonctionnements d'une structure, d'un équipement, d'une machine
- Vous savez faire preuve d'initiative dans les interventions à titre préventives ou curatives, dans la limite de vos compétences
- Vous connaissez et appliquez les règles de sécurité au travail
- Vous êtes rigoureux, organisé, disponible, vous êtes doté de réelles qualités rédactionnelles

et relationnelles

- Vous disposez de capacités d'analyse, de rapidité, de réactivité, de confidentialité, de diplomatie et avez le sens du travail en équipe
- Vous connaissez le fonctionnement des administrations et des établissements publics
- Vous maîtrisez l'outil informatique (Word, Excel, Outlook, Power Point, ...)

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : MONTBARD

Service d'affectation : Service Cadre de Vie - EAux et Assainissement

Temps de travail : Tps Complet : 35 heure(s) 0 minute(s)

POSITIONNEMENT DU POSTE

Rattachement hiérarchique : Chef de service

AVANTAGE(S) LIÉ(S) AU POSTE

Prime de fin d'année + avantages CNAS + participation mutuelle sous-conditions

CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

MONTBARD
BP 90
21506 MONTBARD CEDEX

Informations complémentaires : CV détaillé + lettre de motivation (manuscrite) à adresser au plus tard le 01er mars 2019 à : Madame le Maire - Service Ressources Humaines BP 90 - 21506 MONTBARD CEDEX

INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.